

Compte-rendu de la CAPD du 17 juin 2014

1- MOUVEMENT

Candidatures sur postes à responsabilités particulières

Le SNUipp-FSU23 rappelle qu'il est contre le principe des postes à responsabilités particulières et considère que l'ensemble de ces postes pourrait être intégré au mouvement principal : c'est pour cela qu'il s'abstiendra.

L'IA indique qu'elle n'affectera des personnels que sur les postes vacants avant le mouvement principal et qu'elle n'affectera personne sur les postes à responsabilités particulières susceptibles d'être vacants. Ces derniers postes feront l'objet d'un nouvel appel à candidature lors de la phase complémentaire du mouvement.

« Plus de Maîtres Que De Classes » Guéret : Adeline GAINÉ Vœu 3 (58.000) est nommée sur le poste.

DAPER Maîtrise du langage et culture humaniste : Jean-Marc LEONARD V1 (82.917) est nommé sur le poste.

DAPER Culture scientifique et numérique : Francis LARPIN V1 (103.656) est nommé sur le poste.

Coordonnateur pédagogique ALEFPA : Bertrand BIDAULT V1 (97.917)

Antoine ESPONA V3 (85.731)

Bertrand BIDAULT est nommé sur le poste.

Coordonnateur pédagogique APAJH : Anne-Marie DEL PUPPO (111.956)

Bertrand BIDAULT V2 (97.917)

Antoine ESPONA V2 (85.731)

Anne-Marie DEL PUPPO est nommée sur le poste.

Enseignant référent ASH : Nicolas GUIMONT V2 (97.000)

Antoine ESPONA V1 (85.731)

Nicolas GUIMONT est nommé sur le poste.

Conseiller pédagogique G1 Valence EPS et Maternelle : Claude AUCLAIR V1 (109.969) est nommée sur le poste.

Conseiller pédagogique Aubusson Valence Arts et Culture : Dominique BODEVIN V1 (108.881) est nommée sur le poste.

Conseiller pédagogique Aubusson Valence EPS et Culture humaniste : Benjamin LAVAL V1 (94.250) est nommé sur le poste.

Conseiller pédagogique Aubusson Valence Maternelle et Illettrisme : Thérèse MACHADO V1 (109.969) est nommée sur le poste.

Conseiller pédagogique G1 Valence Culture Scientifique : Nathalie PINGNELAIN V1 (91.500)

Pascale BERGER V2 (72.000)

Nathalie PINGNELAIN est nommée sur le poste.

Conseiller pédagogique G1 Valence Ressources pédagogiques et Langues vivantes : Pierre JOLIVET V1 (102.933) est nommé sur le poste.

Conseiller pédagogique G2 ASH : Françoise LAFAYE V1 (108.678) est nommée sur le poste.

Conseiller pédagogique G2 Valence ASH et Besoins Educatifs Particuliers : Nathalie PINGNELAIN V2 (91.500)

Pascale BERGER V1 (72.000)

Pascale BERGER est nommée sur le poste.

Vote : Pour : 5 (Administration), Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Conseiller Pédagogique Départemental Numérique : Antoine Emmanuel ARTUR V1 (89.333)

Vincent FILLOUX V1 (84.000)

Joël LABETOULLE V1 (102.319)

Antoine Emmanuel ARTUR est nommé sur le poste.

Vincent FILLOUX et Joël LABETOULLE sont en liste complémentaire.

Vote : Pour : 5 (Administration), Contre : 5 (SNUipp-FSU) car l'IA est passée outre le barème spécifique des postes à profil (AGS + 2 X note + 2 X note d'entretien) en disant qu'elle choisit « avec qui elle veut travailler ».

CLIS de Grand Bourg : M. MOURTON indique que le poste est paru dans les postes à profil par erreur mais est tout de même paru dans le serveur SIAM hors poste à profil après discussion lors de la dernière CAPD. Ainsi les CLIS ne sont plus profilées.

Mouvement principal intra-départemental

Voir sur notre site : 23.snuipp.fr

Le SNUipp-FSU 23 avait alerté l'IA sur l'attribution des bonifications pour fermeture de poste : notamment sur la question des EMALA en indiquant que les bonifications devaient être appliquées au départ de Guéret et Aubusson en fonction de ce qu'elle avait un temps annoncé. Aujourd'hui, elle indique que les résidences administratives sont toujours à Sardent et que les arrêtés de nomination n'ont pas été modifiés depuis le passage à mi-temps. De plus, elle indique que la bonification de 500 points pour mesure de carte est accordée, au départ de Sardent, à Fanny LAPORTE CADILLON, sur le poste d'EMALA qu'elle avait quitté l'année précédente, après le premier mouvement, en dehors de toute règle en vigueur. Le SNUipp-FSU 23 a vivement contesté cette attribution indiquant que pour pouvoir quitter un poste il fallait soit en être détitularisé soit avoir un

dossier social et/ou médical. Pour le SNUipp-FSU 23, Fanny LAPORTE CADILLON a été détitularisée et ne peut donc prétendre aux bonifications. L'IA passe outre et affecte Fanny LAPORTE-CADILLON sur le poste d'adjoint de Sardent.

2-Modalités du mouvement complémentaire:

Postes réservés pour les stagiaires CAPASH (après avis des personnels)

ITEP Eaux les Bains : Ghislaine SIMONNETON

SEGPA Châtelus Malvaleix : Julien TINDILIERE

IME Le Monteil au Vicomte : Aurélie LAMOINE

Vote : Pour à l'unanimité

Postes réservés pour les futurs stagiaires concours 2013-2:

Ces personnels (7) seront affectés prioritairement sur des postes classes, la liste n'est pas connue à ce jour.

Postes réservés pour les futurs stagiaires concours 2014:

Les stagiaires seront affectés sur un jour et demi de décharge de direction. Les supports ne sont pas encore identifiés.

Postes réservés pour les futurs T1 :

Une liste de postes de nature équivalente ou très proche est en cours d'écriture (TRS, poste classe, ...). Les personnels concernés participeront à un mouvement réservé à une date qui n'est pas encore connue mais qui aura lieu avant le mouvement complémentaire. A noter que 2 personnels ont déjà obtenu un poste dans le cadre du mouvement principal. Les personnels stagiaires ont ainsi l'assurance d'être nommés avant les vacances et pourront prendre leurs dispositions avec les écoles et pour leur logement. S'ils le souhaitent, ils pourront choisir d'être reversés sur le second mouvement.

Postes proposés en mises en situation :

Postes ASH :

IME Grancher (1 poste)

IME la Roseraie (1 poste)

IME le Monteil au Vicomte (1 poste)

SEGPA Aubusson (1 poste)

CLIS Grand Bourg (1 poste)

Directions :

Bonnat Maternelle (2 classes)

Cheniers (2 classes)

Dontreix Elementaire (2 classes)

Fresselines (3 classes)

Saint Frion (2 classes)

Appels à candidature sur postes à responsabilités particulières:

Enseignant référent (1 poste)

Coordinateur de formation continue (1 poste)

L'appel à candidature est publié ce jour et les réponses sont attendues pour le vendredi 20 juin 2014.

Situation particulière :

Après rencontre avec l'IEN et l'IA et sur le conseil de cette dernière, un personnel, titulaire de son poste, est autorisé à participer à la phase complémentaire du mouvement suite à des difficultés avec des parents d'élèves.

Le SNUipp-FSU 23 rappelle que les risques psycho-sociaux font l'objet d'une demande lors des CHSCT depuis plus de deux ans. Une procédure claire assurant la protection des personnels doit être mise en place. Les personnels doivent être assurés de la pleine et totale confiance de leur administration.

3-Intégration des Instituteurs par liste d'aptitude dans le corps des PE

Une seule demande est parvenue à l'inspection académique. M. SAMPIERI intégrera le corps des professeurs des écoles à la rentrée 2014 au 7ème échelon avec report de deux ans d'ancienneté.

Vote : Pour à l'unanimité

4-Point sur les INEAT/EXEAT :

Fabrice COUEGNAS souligne que la question des mutations est extrêmement prégnante dans notre département qui, année après année, reste le bon dernier en terme de satisfaction des personnels demandant à changer de département, tant pour rapprochement de conjoint que toutes demandes confondues.

INEAT :

Lors de la précédente CAPD, l'IA n'avait accordé que 3 INEAT pour **rapprochements de conjoints** : ALIZIE Marine (93), BRUNEL Sophie (89), HEINZ-FAULLE Nathalie (77). Il s'agissait là d'un triste record historiquement bas pour le département que le SNUipp-FSU 23 avait fermement déploré puisque ce choix conditionnait également les capacités de sorties du département. Depuis, nous savons que les exeat de BRUNEL Sophie (89), HEINZ-FAULLE Nathalie (77) ont été refusés. Pour mémoire, l'IA avait indiqué espérer réaliser 6 INEAT effectifs à la rentrée 2014 en n'en accordant que 3 !!!

11 personnels sollicitant leur entrée en Creuse ont obtenu l'exeat de leur département d'origine (10 de Guyane, 1 de Loire Atlantique). Ce sont donc au total 24 collègues qui demandent à intégrer la Creuse.

L'IA accorde finalement un INEAT à COMMERGNAT Richard (973), AUBRUN Mary (973), LALLET Jérôme (973), LEGRESY Amélie (45), REDON Alexandre (973), VAZ Cynthia (95), LAUTREDOU Christophe (44), BARRIE Philippe (95), PARLEBAS Laëtitia (95),

Vote : pour à l'unanimité

EXEAT :

L'IA indique que les sorties de Véronique CELIK (pour le GARD) et Camille VINTRIGNER (pour la CHARENTE) sont confirmées. Ces choix ont été actés suite aux prises de position fermes du SNUipp-FSU nationalement après l'absence de décision pour répondre aux situations les plus urgentes. Le Ministère a finalement décidé d'accorder 50 mutations, dont 2 à des personnels creusois.

Le SNUipp-FSU 23 demande qu'à minima 5 EXEAT supplémentaires pour la Haute Vienne soient accordés en fonction du barème (plus de 400 points) en accord avec les précédentes décisions académiques et des EXEAT supplémentaires pour le Puy De Dôme (à minima les personnels qui l'ont obtenu l'année dernière). L'IA refuse d'accorder des EXEAT supplémentaires pour le Puy de Dôme.

L'IA indique qu'elle n'accorde qu'un seul EXEAT supplémentaire pour la Haute Vienne à Lydie AUGIER (639). Elle indique qu'elle accorde également 2 EXEAT pour la Corrèze à COULIE Stéphanie (384), RADZIMINSKI Magalie (289). Ces deux personnels quittent définitivement le département puisque la Corrèze a prononcé le 16 juin leur INEAT.

Elle décide de ne pas prononcer d'EXEAT supplémentaires pour le 87 alors que la Corrèze a prononcé le 16 juin 7 EXEAT pour la Haute Vienne avec des barèmes bien inférieurs aux barèmes des creusois. Elle indique qu'il ne faut pas "bloquer les corréziens" et qu'il ne faut pas "vider le département".

Commence alors un échange pour le moins musclé. En effet, pour le SNUipp-FSU 23, cette explication est inacceptable, la CAPD de la Creuse doit s'attacher à défendre les personnels creusois. Le mouvement intra-académique doit s'effectuer en toute transparence et équité en respectant le barème de chacun des personnels. Des personnels corréziens ne peuvent être autorisés à intégrer la Haute-Vienne s'ils n'ont pas un barème supérieur aux personnels creusois demandant le même département. Il n'y a pour nous aucune raison de favoriser la Corrèze, en dehors des barèmes en vigueur. (Interrogée, l'IA ne trouve guère d'explications crédibles ...)

L'IA demande une suspension de séance.

Au retour elle prononce 3 EXEAT supplémentaires pour la Haute-Vienne à RIVET Julien (533), VEDRENNE Simon (488), ALBERT-CHAMBON Céline(481),

S'ajoutent donc ce jour les EXEAT suivants :

HAUTE-VIENNE : AUGIER Lydie (639), RIVET Julien (533), VEDRENNE Simon (488), ALBERT-CHAMBON Céline(481),

CORREZE : COULIE Stéphanie (384), RADZIMINSKI Magalie (289)

Vote : Pour : à l'unanimité

Pour mémoire, les EXEAT suivants avaient déjà été accordés le 13 mai :

HAUTE VIENNE : MAUGARD Marie (762), BOULERY Anne (705),

CHARENTE : VINTRIGNIER Camille (647), BODIN Laure (303)

COTE D'ARMOR/FINISTERE/LOIRE ATLANTIQUE/MAINE ET LOIRE/MAYENNE/MORBIHAN/ILLE ET VILAINE : DANIEL Fanny (442)

DORDOGNE/LOT/LOT ET GARONNE / TARN ET GARONNE : PAUTHIER Sophie (280)

PUY DE DOME : Virginie LONCHAMBON (767), BADUEL Stéphanie (764),

HERAULT et GARD : RIBO Nadège (487)

GARD : CELIK Véronique (745)

5- informations diverses :

Congé de formation : Gaël MARTIN obtient son congé formation suite à la permutation de Véronique CELIK.

CAPASH : Cinq candidats ont passé les épreuves et ont obtenu leur certification.

Sébastien BINET, Agnès MENANT, Nicolas GAUTHIER, Manon VIPREY, David BONNIN

CAFIPEMF : Deux personnels ont passé la certification et l'ont obtenu.

Céline BERNON, Sandrine OUZIEL

Postes adaptés

Deux personnels seront affectés sur des postes du CNED.

Deux personnels seront affectés sur des postes surnuméraires à la rentrée 2014.

Détachements 2014-2015 :

Marie-Anne ALLAIN, Philippe BAYOL, Eric CARRIOU, Christine DUVIEUSART, Estelle FURET, Isabelle GIRDAL-LATOURE, Eric JEANSANNETAS, Jean-Noël PINAUD, Isabelle POUZAUD, Thierry POUZAUD

Disponibilités 2014-2015 :

Nicolas ALAMARGUY, Marie-Agnès BERNIGUET, Caroline BRUCHET, Elodie COTET, Caroline GENTY, Anita LAVIGNE, Evelyne LEJAY, Valérie MARION, Fanny RATIE, Elise SERRAILLE, Isabelle SIART-COMELERA, Maxime SOUTIF, Sophie VIANNE

Réintégrations : Sabine PARDONCHE, Sylvie CHEVRIER, Antoine ESPONA

6- Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23:

Point sur la formation initiale et continue : Bilan prévu/réalisé, liste des stagiaires retenus, calendrier de remplacement des formations « reportées ». L'administration répond que la question sera étudiée en conseil de formation, prévu à la fin du mois de juin.

Direction d'école : nous souhaiterions un bilan des décharges de directeurs 1 à 3 classes par circonscription ainsi que la date du groupe de travail « Direction d'école » sollicité et accepté lors de la précédente CAPD

108 écoles de 1 à 3 classes dans le département

216 jours de décharge à donner dont 173 ont été réalisés au 1er juin 2014.

43 jours restent à planifier. *N'hésitez pas à nous alerter sur les décharges qui n'ont pas été données !!!*

Point sur le remplacement et bilan des absences non remplacées : nous souhaitons être destinataires du bilan présenté en CTSD le 9 avril mis à jour jusqu'au mois de mai

560 jours de classe n'ont pas été remplacés au 1er juin avec un pic sévère en mars. C'est bien à minima 4 à 5 postes de remplaçants qui sont manquants. Il s'agit certainement d'une des pires années dans ce domaine.

L'IA indique qu'elle compte créer un pôle départemental de remplacement centralisé à Guéret et géré par l'administration (un personnel de la DIPER et les secrétaires des circonscriptions de Guéret I et Guéret II à mi-temps seront affectés à ce dispositif) : guichet unique, adresse mail unique et numéro de téléphone unique.

Le SNUipp-FSU 23 indique qu'il s'agit ici de la reconnaissance en temps du travail effectué par les secrétaires d'IEN sur le dossier des remplacements. Malheureusement, il n'est pas certain du tout que ce choix apporte un réel soulagement : la solution passe plus par la création de postes de remplaçants en nombre suffisant.

Quelle réponse à l'absence de remboursement des personnels amenés à se déplacer (TRS, délégués du personnel, EMALA, CPC, FLE, ...)?

Un courrier a été adressé aux personnels afin de hiérarchiser les déplacements, sous contrôle des IEN.

Pour les TRS toutes les situations ont été régularisées.

Pour les autres personnels, les situations ont été régularisées ou sont en cours de régularisation selon l'IA. *N'hésitez pas à nous faire remonter les dossiers en souffrance.*

ASH : quel est le calendrier de la signature des conventions des Unités d'Enseignement ?

L'IA indique que le blocage est lié au projet pédagogique et non à l'engagement sur les moyens mis à disposition des Unités d'Enseignement.

ASH : pourquoi n'y a-t-il pas d'harmonisation des obligations réglementaires de services pour les personnels dans les établissements ?

C'est un dossier en souffrance depuis 4 ans qui avait fait l'objet d'un consensus entre tous les partenaires mais auquel l'IA n'a jamais donné suite. L'IA s'engage à donner une réponse au plus vite.

ASH : nous souhaitons connaître les modalités de CDIisation des AVS ainsi que la liste des personnels éligibles

M. MOURTON indique que l'administration est dans l'attente du projet de décret. Aucun contingent n'est connu à ce jour.

Le SNUipp-FSU 23 indique que des contrats se terminent au 30 juin et qu'il faudrait prendre des engagements rapidement.

Les délégués SNUipp-FSU : Sandrine GORGEON, Fabrice COUEGNAS, Lucile GUILLEMIN, Alain FAVIERE, Julien COLOMBEAU